

Retrait du décret d'excommunication – Communiqué de Mgr Fellay

Publié le 24 janvier 2009
Mgr Bernard Fellay
2 minutes

L'excommunication des évêques sacrés par S. Exc. Mgr Marcel Lefebvre le 30 juin 1988, qui avait été déclarée par la Congrégation pour les évêques par un décret du 1 juillet 1988 et que nous avons toujours contestée, a été retirée par un autre décret de la même Congrégation **en date du 21 janvier 2009**, sur mandat du pape Benoît XVI.

Nous exprimons notre gratitude filiale au Saint Père pour cet acte qui, au delà de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, sera un bienfait pour toute l'Eglise. Notre Fraternité souhaite pouvoir aider toujours plus le pape à porter remède à la crise sans précédent qui secoue actuellement le monde catholique, et que le pape Jean-Paul II avait désignée comme un état d'« apostasie silencieuse ».

Outre notre reconnaissance envers le Saint Père, et envers tous ceux qui l'ont aidé à poser cet acte courageux, nous sommes heureux que le décret du 21 janvier envisage comme « nécessaires » des entretiens avec le Saint-Siège, entretiens qui permettront à la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X d'exposer les raisons doctrinales de fond qu'elle estime être à l'origine des difficultés actuelles de l'Eglise.

Dans ce nouveau climat, nous avons la ferme espérance d'arriver bientôt à la reconnaissance des droits de la Tradition catholique.

Menzingen, le 24 janvier 2009

+ Bernard Fellay